

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	52 (1964)
Heft:	45
Artikel:	Les paysannes et la coopération européenne
Autor:	Jaggi, Raymonde
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-270798

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le monde des travailleuses

« Le travail des femmes dans un monde en évolution », telle est l'une des questions qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail.

A la création de l'UIT, il s'agissait avant tout de défendre les femmes contre l'exploitation et de protéger leur santé en cas de maternité. Des normes internationales ont été adoptées pour traiter ces problèmes.

Actuellement, la nécessité se fait sentir d'améliorer les perspectives offertes à la femme dans le monde du travail et de lui garantir l'égalité de chance et de traitement.

C'est en raison des vastes changements qui sont intervenus et qui interviennent encore dans la participation de la femme à l'activité économique que la Conférence internationale du travail est appelée à se pencher sur les problèmes des travailleuses. Partout des débouchés plus larges et plus variés sont offerts à la main-d'œuvre féminine. Dans les pays hautement industrialisés comme dans les pays en voie de développement, les femmes s'intègrent de plus en plus dans la vie économique, au même titre que les hommes.

hors de leur foyer de combiner harmonieusement les soins du foyer et leur travail professionnel. Afin de préparer l'examen de cette question, un questionnaire a été envoyé aux gouvernements. Sur la base des réponses reçues, une série de conclusions a été établie, conclusions qui pourront être discutées lors de la conférence de l'an prochain.

Les conclusions portent sur les objets suivants :

- Le principe de la non-discrimination en matière d'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales.

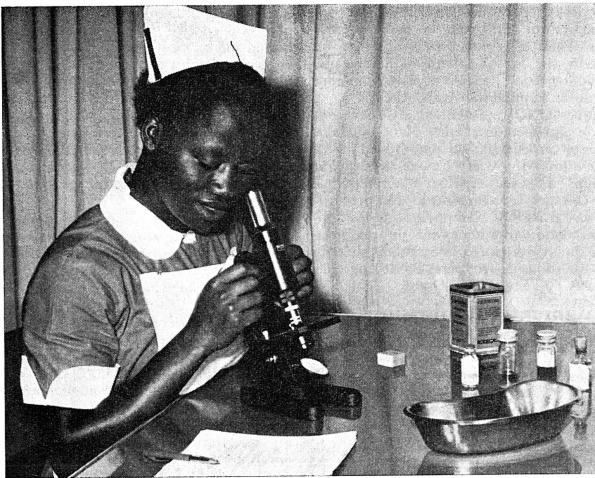
- Information et éducation du public au sujet des problèmes des femmes ayant des responsabilités familiales.

- Développement et organisation de services et installations de soins aux enfants.

- Possibilités et arrangements touchant l'emploi des femmes à temps partiel.

- mesures propres à faciliter l'entrée en emploi ou la reprise d'un emploi par les femmes qui n'ont pas travaillé pendant une période relativement longue en raison, notamment, de leurs responsabilités familiales.

- Autres mesures visant à aider les femmes à s'acquitter de leurs obligations professionnelles et familiales.



Dans l'ensemble du monde, vingt-sept femmes sur cent appartiennent à la population productrice et environ un tiers des effectifs mondiaux de main-d'œuvre se compose de femmes.

Un rapport du BIT soumis à la Conférence relève que la modification de la répartition de la main-d'œuvre féminine sous l'effet de l'industrialisation et l'urbanisation se traduit par un accroissement constant de la proportion des femmes qui exercent une activité lucrative dans les secteurs non agricoles de l'économie.

Une autre caractéristique de l'évolution récente est l'accroissement considérable du nombre de femmes mariées travaillant à plein temps ou à temps partiel. Dans certains pays, un tiers au moins de toutes les femmes mariées participe à la vie économique, et les femmes mariées représentent plus de la moitié de l'ensemble de la main-d'œuvre féminine. On peut s'attendre que le nombre des femmes ayant des responsabilités familiales

Ces quatre récits autobiographiques sont tirés d'une étude de l'Unesco « Femmes de l'Asie nouvelle : l'évolution de la condition féminine en Asie du Sud et du Sud-Est.

CEYLAN

Dans toutes les religions et toutes les castes, depuis des temps immémoriaux et même après l'introduction du christianisme, être une bonne épouse et bonne mère était considéré comme la seule perfection à laquelle une femme può prétendre. La piété entraînait cet idéal dans le cœur des femmes de Ceylan. La femme n'était pas faite pour exercer un métier. Avant l'arrivée des Britanniques, en 1766, arrivaît qui marqua le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de Ceylan, aucune Cinghalaise n'avait jamais occupé un emploi rémunéré. Les filles n'avaient pas la possibilité de faire des études en règle, comme les garçons, dans les écoles dirigées par des moines bouddhistes (pirivena), ou aux pieds des brahmanes hindous. Les rares femmes qui avaient l'air avaient été instruites à la maison par leur père, un frère ainé, ou quelque autre parent masculin déjà d'âge mûr.

La condition des Cinghalaises était donc loin d'être enviable, la femme étant toujours considérée comme inférieure à tous égards à l'homme comme une source constante d'ennuis et de perversité. Le Bouddha lui-même avait d'abord refusé d'admettre les femmes dans le « sasana » (clergé bouddhiste), car la femme peut difficilement mener une vie d'austérité et de renoncement, ayant l'esprit plus instable et plus émotif que l'homme.

Les bouddhistes sont convaincus que seuls les êtres de sexe masculin peuvent devenir des Bouddhas, et que les femmes ont plus de peine que les hommes à atteindre le stade de l'« arahat » (état de sainteté précédent l'illumination suprême). Le fait de naître femme est considéré comme la preuve d'un mauvais karma dans une vie antérieure, et il faut l'expulsion de nombreux maléfices pour naître dans un corps masculin. Hindouistes, on des croix analogues. La condition de la femme cinghalaise était la conséquence de ces croyances.

La femme devait être pour l'homme une compagne affectueuse et soumise. Elle avait pour rôle de mettre au monde et d'élever ses enfants, de s'occuper du ménage, de la cuisine, du branchissement, de la couture et du raccommodage, de veiller à ce que son mari, ses parents et beaux-parents, ses enfants aient tout ce dont ils avaient besoin, que leur naissance même les destinait à remplir.

Aujourd'hui, avec les progrès de l'instruction obligatoire, l'influence culturelle de l'Occident et le suffrage universel, la société a considérablement évolué. Les castes sont moins rigides, et coïncident moins étroitement avec les classes sociales. L'instruction et la richesse ont engendré une visible mobilité sociale, qui a elle-même entraîné la formation d'une classe moyenne, à laquelle peuvent appartenir des gens de n'importe quelle caste, croyance ou race.

De l'école primaire jusqu'à l'université, le système d'enseignement offre aujourd'hui les mêmes possibilités de s'instruire aux filles et aux garçons.

Les femmes ont théoriquement accès à toutes les professions et occupations, à l'exception de l'administration civile, et en pratique elles ont de plus larges possibilités d'avancement qu'autrefois. Il

faut toutefois reconnaître que, bien que l'attitude des femmes cinghalaises ait changé, la vieille conception populaire, selon laquelle la femme doit avoir pour idéal de se marier et de se dévouer à son mari et à ses enfants, subsiste toujours. C'est surtout dans les districts urbains que certaines femmes ont pu assumer d'autres fonctions, et modifier leur situation vis-à-vis des hommes. Mais Ceylan est essentiellement un pays agricole, et la majorité des femmes vivent à la campagne, ou presque aucun changement ne s'est encore produit.

Les hommes appartiennent à la classe supérieure ou moyenne, qui ont fréquenté l'université ou d'autres établissements d'enseignement, préfèrent épouser une femme pourvue d'une dot et restant à la maison plutôt qu'une femme instruite exerçant à l'extérieur un métier rémunéré.

Ils ont l'impression qu'une épouse cultivée et touchant un traîneau mensuel serait trop indépendante et insuffisamment soumise à son mari. Beaucoup sont choqués à l'idée d'une femme partant chaque matin pour aller travailler, et s'irritent même de voir une femme conduire une voiture ou monter à bicyclette.

C'est pourquoi beaucoup de jeunes filles instruites et engagées dans une carrière trouvent difficilement à se marier avec un homme d'un niveau social et économique équivalent au leur et restent célibataires. Très peu ont la chance de trouver un mari n'exigeant ni la dot traditionnelle, ni une attitude de soumission.

Il est vrai d'autre part que les ouvrières et les membres des couches modestes de la classe moyenne, dont les revenus sont insuffisants pour faire vivre toute la famille, demandent à leur femme de les aider en travaillant à l'extérieur, mais dès qu'ils sont un peu plus à leur aise, eux aussi préfèrent qu'elle reste en sécurité à la maison.

Les parents riches font apprendre à leurs filles la musique et la danse, la connaissance de ces arts d'agrément étant un avantage lorsqu'il s'agit de leur trouver un mari jouissant d'un certain prestige social, un médecin, un fonctionnaire, un magistrat, par exemple. Mais d'une façon générale, on considère comme inutile de donner aux filles la même instruction qu'aux garçons.

La plupart des femmes instruites de la présente génération font valoir leurs droits en silence, mais avec succès, et se sont mises à occuper des emplois qui n'avaient jamais encore été confiés à des femmes. On compte maintenant parmi elles des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, des médecins, des juristes, des bibliothécaires, des membres du Parlement et même, tout récemment, une ministre.

C'est à Ceylan, en juillet 1960, que pour la première fois dans le monde une femme a été élue au poste de Premier ministre.

BIRMANIE

L'une des caractéristiques qui différencie ma génération de celle de ma mère ou de ma grand-mère est le nombre des femmes qui exercent une profession. Les femmes birmanes ont toujours eu la réputation d'être habiles en affaires et tout à fait capables d'être chefs de village ; certaines ont même occupé le trône à diverses époques de notre histoire, mais le fait d'avoir une activité professionnelle régulière est un phénomène nouveau parmi elles.

La hausse des prix et du niveau de la vie depuis la guerre oblige le ménage à disposer de deux sources de revenu pour vivre confortablement. Même quand le mari gagne assez pour subvenir aux besoins essentiels de la famille, c'est le supplément de ressources apporté par la femme qui permet à tous de profiter des agréments de la civilisation moderne.

Outre cette raison économique, la femme instruite d'aujourd'hui apprécie le sentiment d'indépendance que lui donne le fait de gagner sa vie, et elle est désireuse de tirer parti des larges possibilités qui lui offrent, à cet égard, les études qu'elle a faites. De plus, lorsque les deux conjoints gagnent de l'argent, le prestige de la famille s'en trouve réhaussé.

En Birmanie, la femme a toujours tenu sa place dans la vie publique. Théoriquement, aucune fonction ne lui est interdite, ni par la société, ni par la loi. Pendant toute l'histoire du pays, elle a été l'égal de l'homme. Le droit coutumier reconnaît cette égalité, et c'est ainsi que nous avons toujours eu le droit d'hériter en notre nom personnel.

Toutefois, exception faite des époques où le pays était gouverné par une femme, les Birmanes ne se sont jamais beaucoup intéressées à la politique. Elles ont moins conscience de son importance que les femmes de certains autres pays. C'est pourquoi l'on ne trouve pas chez nous de femmes qui puissent se comparer, sur le plan politique, à Mme Pandit, Mme Sun Yat Sen ou Mme Roosevelt. Cette indifférence à la politique tient sans doute au caractère passif de la philosophie du bouddhisme birman.

THAILANDE

A l'époque de ma mère, la plupart des femmes se cantonnaient encore dans leur rôle de ménagère. Rares étaient celles qui avaient une carrière indépendante. Dans notre ville, par exemple, il n'y avait que l'institutrice. Une autre femme était infirmière à Bangkok.

A l'heure actuelle, il en est tout autrement : la plupart des jeunes femmes et même des jeunes mères vont travailler à l'extérieur. Toutes mes cousines sont salariées. Les familles sont plus petites que du temps de ma mère et il n'est plus possible comme jadis de loger chez soi les parents éloignés, aussi, beaucoup de femmes qui travaillent sont-elles obligées d'engager des domestiques.

Ma grand-mère citait souvent le vieux dicton : « Le mari est l'ombrelle qui protège la tête de l'épouse. Il en fait une femme plaisir à voir et respectée de tous. Obéis-lui donc. » Aujourd'hui, beaucoup de femmes estiment que la vie a changé, que l'homme et la femme se complètent mutuellement, et que le mari ne saurait exiger de son épouse une obéissance absolue.

En trois générations, le statut des hommes et des femmes, des fils et des filles s'est transformé. Et le rythme de cette évolution se fait de plus en plus rapide. Il y a peu de différence entre la société des générations de ma mère et de ma grand-mère. Mais entre la génération de ma mère et la mienne, l'écart est énorme.

Les paysannes et la coopération européenne

La Confédération européenne de l'agriculture, qui groupe dix-sept pays, vient de tenir ses assises à Montreux, du 27 septembre au 2 octobre. Alors que la plupart des organisations européennes oublient totalement les femmes — si ce n'est à titre de secrétaires ou de traductrices — il faut reconnaître que sur le plan agricole une place importante leur est réservée. La commission de « Sociologie rurale, famille paysanne et économie domestique » est en effet formée d'autant de femmes que d'hommes et, aux sessions de Montreux, la Suisse était largement représentée par des déléguées de l'Union des paysannes suisses.

Cette commission a, cette année, étudié la Charte sociale de l'agriculture européenne qui est destinée à compléter la Charte sociale du Conseil de l'Europe, laquelle se préoccupait presque uniquement des travailleurs salariés et de leur droit au travail rémunéré par un salaire équitable.

La Charte sociale de l'agriculture européenne — qui sera présentée par le comité de la CEA au Conseil de l'Europe — se préoccupe des conditions de vie, de travail et de gain des agriculteurs. Si elle affirme le droit à un revenu équitable pour toute exploitation rationnellement conduite, elle s'inquiète aussi de l'aménagement des fermes, de leurs conditions de confort et d'hygiène, de la signification du travail ménager par la rationalisation des installations, de la formation professionnelle et de la vulgarisation des contacts entre la ville et la campagne.

Mais, bien évidemment, ce sont surtout les interventions particulières qui furent intéressantes par ce qu'elles laissaient entrevoir des conditions de vie dans les différents pays d'Europe. Celle du délégué turc, par exemple, se préoccupait de ne pas exagérer les exigences de confort dans la Charte pour la rendre acceptable par son pays (un Français avait parlé de télévision dans les fermes !), celle du Belge s'inquiétait de protéger autant les fermiers que les propriétaires en cas d'expropriation, l'exposé de la rapporteuse italienne faisant apparaître le nombre élevé d'ouvrières agricoles occupées encore dans le péninsulaire, et cette réponse d'un délégué hollandais à qui nous demandions où en était le problème de la main-d'œuvre agricole aux Pays-Bas et qui répondit simplement :

— Il n'y a pas de problème... parce qu'il n'y plus de main-d'œuvre.

Ces assises de Montreux nous ont permis d'approcher les différences fondamentales entre les divers pays d'Europe — surdéveloppés au nord, sous-développés au sud — et les incidences que ces degrés de développement divers ont sur les conditions de vie des agriculteurs.

Raymonde Jaggi

VIET-NAM

Longtemps j'écrivais ces lignes en mai 1940, les jeunes filles qui désiraient pousser leur études au-delà du niveau de l'enseignement primaire étaient forcées de suivre les cours au lycée de garçons. C'est dans ces conditions que chaque année, quatre ou cinq jeunes filles audacieuses, ou téméraires, tentaient la grande aventure de la préparation au baccalauréat. Il y fallait quelque courage ! La tradition de Confucius restait puissante et inflexible. Elle interdisait toute camaraderie, toute familiarité entre jeunes gens des deux sexes. Sauf cas d'extrême nécessité, garçons et filles n'avaient pas le droit d'échanger un mot.

Aujourd'hui, plus de vingt ans ont passé, et si l'arrive de croiser un de mes anciens camarades de classe, marié, père de famille, chauve et un peu bedonnant, nous ne pouvons nous empêcher de rire à l'évocation de ce temps-là. Les choses ont bien changé depuis ce premier matin où notre petit groupe de fillettes, drapées dans leur dignité et dans leur silence hautain, franchissaient la porte du lycée Petrus Ky, et se frayait un chemin dans les couloirs, suivant l'indication des flèches rouges qui, nous le supposions du moins, devaient nous conduire aux salles de classe, mais qui, pour notre courte honte, menaient tout simplement... aux toilettes !

Pâtes de Rolle

Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!

Rolle Linette

avec bons de voyage